

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

06

Votants :

07

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi vingt-quatre juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2022

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – MM Franck MAINARDIS, Daniel RODRIGUES, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM. Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Carl DEVOUSSOUX, Catherine INGRES, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER (procuration à Nicolas EVRARD)

Secrétaire de séance : M. Daniel RODRIGUES

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

- 1 AOUT 2022

COURRIER ARRIVÉ

44/2022

Objet : Projet de travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ancienne mairie – maîtrise d'œuvre : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°29 en date du 8 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé d'engager la consultation des bureaux d'études pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'amélioration des performances énergétique de l'ancienne mairie.

Compte tenu du montant prévisionnel de cette mission estimé à 141 616,67 euros, la procédure de consultation a consisté en une mise en concurrence simplifiée entre trois sociétés.

Sur les trois sociétés consultées, deux bureaux ont répondu à l'appel, à savoir :

- ♦ le bureau FERIGO Yann INGENIERIE avec une proposition d'un montant de 10 425 euros hors taxes sans la nacelle,
- ♦ la société T.O.P. Technical Overseer Project avec une proposition d'un montant de 17 843 euros hors taxes.

La société LHC 74 a sollicité des précisions mais n'a pas donné suite.

Après analyse des dossiers, Monsieur Daniel RODRIGUES propose de retenir l'entreprise T.O.P. qui a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse sur la phase DET (Direction de l'Exécution du contrat de Travaux). Il rappelle que l'entreprise T.O.P. assure la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du bâtiment Edimontagne et qu'une mutualisation est envisageable, notamment pour les travaux de chauffage.

Monsieur le Premier Adjoint était plutôt favorable à un changement de maître d'œuvre.

Pour Monsieur le Troisième Adjoint, l'entreprise T.O.P. étant locataire de l'ancienne mairie, cela simplifiera les choses pour les travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel RODRIGUES et de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté,

- DÉCIDE de retenir la société T.O.P. Technical Oversea Project, pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet les travaux de rénovation énergétique de l'ancienne mairie pour un montant de 17 843 euros hors taxes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Marché,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser l'opération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 22/07/2022 et de sa publication le 22/07/2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.